



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-53073>

Département(s) de publication : **80**

Annonce n° **24-53073**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-40914

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 08/04/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune d'Abbeville

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21800001600012

Ville : ABBEVILLE Cedex

Code postal : 80101

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 80

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Création d'un terrain synthétique au centre aéré Robert Viarre

Code CPV principal - Descripteur principal : 45212210

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Lot 1: terrassement, revêtement et équipements sportifs PSE 1: rénovation du pourtour de terrain; lot 1: réalisation d'une structure et l'application d'un bicouche sur le pourtour du terrain Lot 2: clôtures

Critères d'attribution : Prix des prestations: 60% Valeur technique: 40%

Section 4 - Informations rectificatives

- Pour le lot 1 "terrassement, revêtement et équipements sportifs" L'article 2.3 du RC a été modifié comme suit: Les VARIANTES sont autorisées pour le lot 1 " gazon synthétique ". Elles seront ouvertes et étudiées. Néanmoins, les soumissionnaires seront tenus de répondre à la solution de base du D.C.E auquel cas leur offre sera considérée comme nulle et ne sera pas analysée. La prescription concernant les tapis composés uniquement de fibres monofilaments ou contenant des fibres texturées / frisées a été retirée de l'article 3.7 du CCTP.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/05/2024